

Budget fédéral 2024-2025

Des investissements intéressants dont ne profiteront peut-être pas les personnes en situation de pauvreté au Québec

Le budget qu'a déposé la ministre des Finances, Chrystia Freeland, le 16 avril dernier présente des mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie de certaines personnes en situation de pauvreté. Les sommes annoncées pour ces mesures risquent cependant d'être utilisées à d'autres fins au Québec, en raison des querelles de champs de compétence entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Même si elles sont loin d'être parfaites, ces mesures représentent un pas dans la bonne direction.



Des mesures structurantes

Le Collectif n'arrête pas de répéter que pour lutter contre la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place des mesures structurantes. Des mesures qui auront un impact immédiat et durable sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Augmenter les revenus des personnes en situation de pauvreté, créer de nouveaux services publics ou améliorer ceux existants sont des exemples de mesures structurantes.

Le budget fédéral a le mérite de présenter des mesures structurantes. Même si elles sont loin d'être parfaites, ces mesures représentent un pas dans la bonne direction. Trois mesures retiennent particulièrement l'attention.

Le gouvernement fédéral prévoit investir 1,5 milliard \$ sur cinq ans pour la création d'un Régime d'assurance médicaments. Une première phase de ce Régime sera mise en œuvre dès cette année avec la couverture universelle de la plupart des contraceptifs et de nombreux médicaments contre le diabète.

Le gouvernement fédéral prévoit également investir 1 milliard \$ sur cinq ans pour mettre en place un Programme national d'alimentation scolaire. Ce programme, qui devrait démarrer cette année, visera à fournir des repas à plus de 400 000 enfants chaque année partout au Canada.

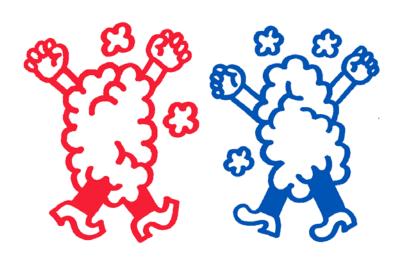
Finalement, à compter de juillet 2025, les personnes en situation de handicap à faible revenu, âgées de 18 à 64 ans, auront droit à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Cette prestation, pouvant s'élever jusqu'à 2400\$ par année, bénéficiera à plus de 600000 personnes. Un peu plus de 6 milliards\$ seront investis pour mettre en œuvre cette prestation.

Faire payer les plus riches

Pour le Collectif, réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches est essentiel à la lutte contre la pauvreté. Il est du devoir du gouvernement de s'assurer que les plus riches paient leur juste part afin de financer, notamment, les services publics et les programmes sociaux.

La décision du gouvernement fédéral dans le budget de taxer davantage les plus riches est une bonne nouvelle. En augmentant l'impôt sur les gains en capital supérieurs à 250 000 \$ annuellement, ce qui touchera 40 000 personnes et 307 000 sociétés, le gouvernement fédéral augmentera le trésor public de la rondelette somme de 19,4 milliards \$ au cours des cinq prochaines années.

Quelques jours après le dépôt du budget fédéral, le gouvernement du Québec a lui aussi décidé d'augmenter l'impôt sur les gains en capital, ce qui pourrait lui rapporter jusqu'à 3 milliards \$ sur cinq ans. En espérant que le gouvernement québécois se servira de cet argent pour investir à son tour dans des mesures structurantes de lutte contre la pauvreté.



Il faut absolument éviter que les querelles de compétences se fassent sur le dos des personnes en situation de pauvreté.

Chicane de compétences

Les mesures annoncées dans le budget fédéral risquent, comme il a été dit, de ne jamais voir le jour au Québec à cause de querelles constitutionnelles entre Québec et Ottawa. La constitution canadienne réserve certaines compétences aux provinces et certaines autres au fédéral. Par exemple, il est de la responsabilité du gouvernement fédéral de légiférer en matière de droit judiciaire ou de citoyenneté; alors qu'il est de la responsabilité des provinces de légiférer. entre autres, en matière de santé et d'éducation.

Dès l'annonce de la création du Régime d'assurance médicaments et du Programme national d'alimentation scolaire, le gouvernement du Québec a critiqué l'intrusion du gouvernement fédéral dans ses champs de compétence et il a exigé un droit de retrait de ces programmes, avec pleine compensation financière sans conditions. Advenant la reconnaissance par le fédéral du droit de retrait, le gouvernement québécois pourra investir cet argent où bon lui semble.

Il faut absolument éviter que les querelles de compétences se fassent sur le dos des personnes en situation de pauvreté. Souhaitons que Québec se serve de cet argent pour améliorer le quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, censé sortir prochainement. Car au vu des sommes qui lui sont accordées dans le dernier budget provincial (voir le numéro précédent de La Soupe au caillou), ce nouveau plan d'action risque d'être bien en-deçà de ce à quoi les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent sont en droit de s'attendre.